

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, sauf convention particulière écrite, le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

Sauf convention expresse, les présentes conditions générales de vente ne pourront être annulées ou modifiées en tout ou en partie par toutes autres stipulations, clauses ou conditions.

2. Commandes

Notre proposition de prix est valable 1 mois et ne peut constituer une offre, dont l'acceptation par l'acheteur entraînerait formation du contrat, que sous réserve de l'accord de la part de l'EURL CLEAUX sur les conditions d'exécution et de règlement de l'acheteur devant présenter des garanties suffisantes.

Nos engagements ne sont valables qu'après réception de commande de l'acheteur. Ces commandes seront définitives que lorsqu'elles auront été confirmées par écrit par l'EURL CLEAUX.

Sauf convention particulière, sa commande entraîne pour l'acheteur acceptation des conditions de vente de l'EURL CLEAUX, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Cette acceptation écrite de la commande en constitue les conditions particulières.

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en compte que dans les 48 heures suivant la confirmation de commande; elle devra faire l'objet d'un accord écrit de l'EURL CLEAUX.

En cas de découpe d'un produit, les parties admettent une tolérance de plus ou moins 5mm, sauf accord particulier; en conséquence l'acheteur renonce expressément à toute réclamation pour toute dimension entrant dans cette tolérance.

3. Prix

Les prix des tarifs de l'EURL CLEAUX n'ont qu'un caractère indicatif et le prix effectif des produits sera toujours celui fixé aux conditions particulières arrêtées avec le client.

Les produits seront fournis aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimés en Euro et tenant compte de la TVA applicable au jour de la passation de commande; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits.

En cas de variation des conditions économiques ou monétaires intervenant entre le jour de la commande et celui de la livraison, le prix convenu pourra être révisé en hausse dans le cadre de la réglementation de prix alors en vigueur au jour de la livraison.

Les prix s'entendent nets, transports non compris, hors taxes; les frais de port et emballage ou une participation forfaitaire à ces frais peuvent être facturés en sus.

Toute commande donne lieu à facturation d'une somme forfaitaire de 5 Euro hors taxes destinée à couvrir les frais administratifs.

4. Livraison et réception

Les délais de livraison sont donnés seulement à titre indicatif. L'EURL CLEAUX s'engage à tenir l'acheteur au courant en temps opportun de tout retard de livraison en cas de force majeure.

Toutes pénalités de retard et/ou annulations de commande et/ou dommages-intérêts sont exclus en cas de retard de livraison.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers l'EURL CLEAUX, quelle qu'en soit la cause.

Les marchandises voyagent dans tous les cas aux risques et périls du destinataire, auquel il appartient de faire toutes les réserves écrites auprès du transporteur au moment de la livraison en cas d'avaries ou de manquant et d'en informer l'EURL CLEAUX dans les 3 jours ouvrables.

Les marchandises contestées ne doivent pas être utilisées et doivent être stockées en magasin par l'acheteur jusqu'au règlement définitif de la réclamation. L'acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés et laisser à l'EURL CLEAUX toutes les facilités pour procéder à la constatation. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Tout retour ou reprise doit être accepté par l'EURL CLEAUX et fera l'objet de l'émission d'un avoir au profit de l'acheteur après vérification qualitative et quantitative des produits retournés. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur.

5. Garantie et responsabilité

Les produits vendus par l'EURL CLEAUX sont garantis de bonne qualité marchande et conformes aux standards de fabrication du fabricant et à l'échantillon éventuellement fourni.

L'EURL CLEAUX dégage toute responsabilité et garantie quant au choix, à l'emploi et à la mise en œuvre des produits qu'elle commercialise, tant sur le plan quantitatif que qualitatif; l'acheteur est seul responsable du choix, de la destination et des conditions d'emploi des produits commandés et livrés.

L'acheteur reconnaît avoir été informé par l'EURL CLEAUX que les documents techniques et avis techniques présentés par les fabricants sont tenus à sa disposition sur simple demande, et avoir passé commande en parfaite connaissance des conseils de pose et avis techniques des produits concernés. En aucune manière et sous aucune forme la charge de l'obligation de s'informer ne pourra être transférée à l'EURL CLEAUX. L'acheteur restera responsable de la réalisation des tests, études et analyses devant conduire au choix d'un matériel ou d'une technique. Il assumera seul les conséquences de ses choix à l'égard de lui-même et de ses clients.

Les documents et avis techniques présentés par le fabricant seront communiqués sous la seule responsabilité de ces derniers. En aucune manière l'EURL CLEAUX ne pourrait se voir reprocher la diffusion ou la communication de ces informations, notamment quant à leur qualité ou leur pertinence. De même la documentation est adressée, communiquée et diffusée sous la seule responsabilité de leur auteur. Les mises à jour, leur totale pertinence, sont et resteront de la responsabilité de leur auteur.

EURL CLEAUX dégage toute responsabilité et garantie des dommages imputables à une mise en œuvre de ses produits non conforme aux préconisations des fabricants, à celles des DTU, notices et avis techniques en vigueur, ou aux règles de l'art.

Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication ou non conformes aux spécifications techniques du fabricant, ou celles arrêtées par écrit entre les parties, pendant une durée de trois mois à compter de la date de livraison, sous réserve que l'acheteur ait respecté les conditions d'entretien, d'entreposage et d'utilisation. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à EURL CLEAUX sera le remplacement ou le remboursement au seul choix de l'EURL CLEAUX, sans excéder la valeur de quantité de marchandises par elle vendues et reconnues défectueuses, à l'exclusion de tout autre préjudice.

Les dommages occasionnés à des tiers par les produits vendus par EURL CLEAUX est de la responsabilité exclusive de l'acheteur, sans recours possible contre elle.

6. Conditions de paiement

Les prestations de l'EURL CLEAUX sont payables dans les conditions suivantes :

- 30% acompte à la commande payable par virement
- 70% à la livraison payable à 30 jours nets date de facture par virement.

Dans le cas d'une première commande, un paiement comptant est exigé.

Les paiements effectués après la date d'échéance figurant sur la facture ouvrent droit :

- au paiement d'intérêts moratoires calculés par jour calendaire de retard, au taux de la BCE majoré de 10 points,
- à l'exigibilité immédiate du paiement de toutes les factures émises et non encore échues,
- au paiement comptant avant expédition de toute nouvelle fourniture et/ou de résilier les quantités éventuellement à livrer et cela sans indemnité ni délai de préavis.

La remise de chèques, effets de commerce ou tous autres instruments ne vaut paiement qu'à la date d'encaissement effectif.

Conformément aux articles 441-6c com et D 441-5c com, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard (0.12%), une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. L'acheteur devra en outre rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les frais irrépétibles si ceux-ci sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

7. Clause de réserve de propriété

Le transfert de la propriété des marchandises est retardé jusqu'au paiement intégral du prix des marchandises livrées, en principal, intérêts, frais et tous autres accessoires liés au contrat de vente, que le vendeur serait en plein droit de réclamer.

En cas de non paiement total ou partiel du prix, le vendeur pourra exiger la restitution des marchandises livrées au client, nonobstant constitution sur lesdites marchandises de toute forme de sûreté ou privilège. En cas de destruction partielle ou totale de marchandises, le client cèdera à l'EURL CLEAUX le bénéfice des indemnités versées par la compagnie d'assurance.

Ne constitue paiement au sens de la présente clause que l'encaissement effectif par l'EURL CLEAUX des chèques, de la provision transférée par les effets de commerce ou tous autres titres de paiement remis par l'acheteur.

En cas de défaut de paiement et/ou en cas de procédure judiciaire de l'acheteur, l'EURL CLEAUX pourra revendiquer la propriété des marchandises livrées et leur restitution aux frais de l'acheteur.

8. Force majeure

Seront considérés comme cas de force majeure tous événements indépendants de la volonté de l'une ou l'autre des parties ou irrésistibles, qui auraient pour effet de perturber l'exécution normale du contrat. La partie qui invoquera la force majeure en avisera aussitôt l'autre par lettre recommandée et l'avertira du délai pendant lequel elle estime ne pouvoir être en mesure de remplir ses obligations. La partie ainsi affectée sera dispensée, sans avoir à verser d'indemnité, de l'exécution de ses obligations, à l'exception des paiements dus, et ce tant que les effets de force majeure n'aient pas cessé.

9. Règlement des litiges

Les litiges de toute nature relatifs à la formation, l'exécution ou l'interprétation du contrat seront soumis au Tribunal de Commerce de Compiègne.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente, ou de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie, et quel que soit le mode ou les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Fait à

Le

Nom et fonction du signataire

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Tampon commercial